



Comment faire connaître de manière ludique et simple les droits de l'enfant?

# Sentier didactique à Bramois

Un défi relevé par Marie-Antoinette et Léopoldine Gorret.

**L**iberté d'expression, soins médicaux, non-discrimination, loisirs, protection de la vie privée: ces droits, et bien d'autres encore, l'enfant en est propriétaire. Depuis seize ans, deux cents pays ont accepté cet état de fait et signé la Convention internationale des droits de l'enfant. Seulement, ces droits sont encore peu connus, peu diffusés et on les interprète souvent de manière aléatoire. Devant ce constat, le Valaisan Jean Zermatten, juge des mineurs, a initié en 1995 la création de l'Institut international des droits de l'enfant (IDE), à Sion.

Aujourd'hui, l'IDE s'apprête à inaugurer le premier sentier des droits de l'enfant à Bramois. Pour sa réalisation, l'institut a fait appel à Marie-Antoinette Gorret, artiste-graphiste valaisanne bien connue pour ses œuvres pleines de légèreté, de bonheur et de sensibilité.

## Marie-Antoinette Gorret, comment avez-vous abordé ce projet?

J'ai souhaité la venue de nombreuses familles sur ce sentier. Pour ce faire, il fallait trouver un thème attractif. C'est alors que m'est venue l'idée de travailler avec des animaux... en plastique bien sûr. Les enfants adorent les animaux, n'est-ce pas?

»Dans un deuxième temps, il s'agissait de relier par l'écriture ces bêtes avec les droits établis par la Convention. Ma



PHOTO MÉLANIE ZUBER

Marie-Antoinette et Léopoldine Gorret entourent ici l'un des nombreux animaux qui peuplent le sentier.

filles Léopoldine a une belle plume: je lui ai proposé de m'accompagner dans ce travail.

## Léopoldine, quelle a été votre contribution?

Nous avons tout d'abord sélectionné les droits qui nous touchaient le plus. Puis mon travail a consisté à trouver des animaux dont le mode de vie présente des analogies avec ces droits. Un exemple simple: le

mouton, animal grégaire par excellence, illustre la liberté d'association.

»J'ai ensuite rédigé un poème pour chacun de ces animaux, ainsi qu'une brève présentation de son mode de vie, et j'ai lié cela au droit auquel il se réfère. Le résultat est facile à lire et instructif sans tomber dans le simplisme.

## Qu'est-ce qui vous a incitée à vous lancer dans ce projet?

(Léopoldine) Tout d'abord, le fait que les parents ne se rendent pas toujours compte de la portée de certains actes et de l'importance de certains droits, comme le droit aux loisirs ou à la vie privée. Il y a un travail d'éducation à faire de ce côté-là. D'autre part, on sous-estime parfois les maltraitances que subissent certains enfants dans notre pays.

»Enfin, il est important que les enfants prennent conscience de leurs droits, de leur importance, de leurs responsabilités.

## Qu'attendez-vous de ce sentier?

(Marie-Antoinette) Nous espérons qu'il attirera des visiteurs de la Suisse entière. Je souhaite tout particulièrement que ceux qui le parcourent l'apprécient comme un bon film: qu'ils aient du plaisir, qu'ils apprennent quelque chose qu'ils puissent transmettre à leur tour, qu'ils soient touchés.

Propos recueillis par Mélanie Zuber

## Informations complémentaires:

Le sentier des droits de l'enfant sera inauguré le jeudi 20 octobre à Bramois. Il se situe le long de la Borgne et débute à côté de l'Institut Kurt Bösch. Une publication réalisée par Marie-Antoinette et Léopoldine Gorret, disponible à l'IUKB, reprend de manière légère, ludique et artistique les enseignements du sentier.